

lich. Verbleibe neben anwünschung eines gluckhaftigen neuen Jahrs ...".

- 1) *Damals war die Herrschaft Eppishausen noch im Besitze der Herren von Bernhausen, ging dann aber 1698 durch Kauf an die Abtei Muri über, s. Kiem/Muri II 144 sowie AH 43/67.*

Original, mit Siegel - AH 99, 224-225a - Blatt 225^v und 225a^r leer

[1745]

A

"MEMOIRE POUR LE DETAIL DE LA COMP.^E COLONELLE [- DEREN INHABER GARDEOBERST BEAT FRANZ PLAZIDUS ZURLAUBEN WAR - VERFASST VON GARDEHPTM. BEAT FIDEL ZURLAUBEN]"

"Tous les jeudis je remets à un sergent, ordinaire.^t à M.^r [Joseph] Carlé I.er sergent un billet pour toucher chez le thrésorier en Exer-cice la subsistance de la Compagnie pour la semaine."

"Modelle du Billet"

"Compagnie de Zurlauben Colonelle.

J'ay reçu de Monsieur le Prêtre, trésorier General des Troupes de la Maison du Roy [Ludwig XV.], la somme de ... [1230] livres, à comte de la subsistance de la Compagnie de Zurlauben, Colonelle du Regiment des Gardes Suisses, pour le present mois, à Paris le ...¹ mois 1745

signature

Q.^{ce} de 1230^L"

"Le Vendredy matin le sergent va au trésor ou on lui compte l'argent qu'il apporte ensuite chez moy, je lui donne un Etat de l'argent reçu et déboursé pour ... le Colonel avec ce qui reste tous les déboursés faits pour la Comp.^e, ... [lequel] argent il porte chez ... le Colonel et lui délivre mon Etat. je remets en même tems au sergent un Etat pour le pret et extras à donner à la Comp.^e parce que tous les samedis on donne le prêt.

je joins ici Copie de l'Etat que j'envoye a[u] ... Colonel et de celui que je donne au sergent. les mois qui ont 5. samedis, les Officiers et le Chirurgien n'ont point de pret ce jour la ils sont payés sur le pied de 4. samedis au mois.

...

Jl² y a un Rolle pour les soulliers et semelles, il revient a un soldat par an deux paires soulliers et deux paires de semelles, s'il recoit audelà on le lui marque ce qu'il recoit audelà de ce nombre comme extras, les soulliers valent a present 4:^L 10:^S et les semelles 30

sols: En Campagne ils vaudront moins. JI y a bien des soldats qui ont trois paires de soulliers par an, sans semelles, le nom de ceux la est ecrit au dos du Rolle; Je donne au soldat une Carte ... qu'il remet au Cordonnier, avec qui je Compte tous les mois. Jacob Schmidt l'ainé est Cordonnier de la Comp.^{ie}, et le Caporal ... [Keust]³ travaille aussi pour la Comp.^{ie}

La distribution des soull.^s demande Un grand soin, le soldat en fait souvant mauvais Usage, et on est facilement attrapé quelque soin et exactitude qu'on ait

Quand un soldat a son Congé il est obligé de rendre le fusil, la bayonnette, Cordon et Cartouche, et s'il a servi trois ans le sabre et Ceinturon lui reste, s'il veut le rendre on lui donne 7:^L Un soldat doit rendre les armes en bon etat, s'il manquoit quelque Chose on le feroit payer avant de lui donner le Congé

Quand a l'habit et Veste, si l'habit et Veste est neuf ou n'a pas été retourné le soldat est obligé de le rendre et ne lui est pas dû, on lui donne un habit et Veste Vieux du magasin, comme le soldat est sans decompse il n'a point payé l'habit et Veste, et meme supposons l'habit et Veste retourné et que le soldat prenne son Congé aprez la reveue du Roy il ne lui est pas dû a la rigueur, pour ne pas y manquer on peut demander les ordres ... [du] ... Colonel. ... Le Colonel consent de passer un domestique a Chacun de[s] ... officiers [so auch für Beat Fidel Zurlauben], lequel domestique est tenu et obligé de passer les Revües, on donne 14:^L 10^s par mois, et quand a l'habillemens c'est a ... l'officier a le fournir a ses depens, et ... Le Colonel ne doit y entrer pour rien.

... [Gardelt. Beat Jakob?] Meyer avoit un Domestique qui passoit les Reveües, jl l'habilloit a ses depens, ce qu'on peut voir sur les grands livres de la Comp.^{ie}

Le Chirurgien a 90.^L par mois de solde, il est obligé de medicamenter les malades de la Comp.^{ie}, on lui paye les accidens, comme maladies Venerienne, coups de sabres et batteries entre soldats.

Le Serg.^t Christe hauetter [=Haueter] a le soin des armes, s'il manque quelque Chose il doit le faire reparer, avoir un Controlle exact pour faire payer aux soldats des Lames de sabres, il y en a qui en Cassent souvent, disent qu'ils sont Tombez, soit a Versailles [im dortigen Schloss] en descendant l'escalier du Corps de garde ou sont les supen-teux[?]⁴, ou allant en faction en hyver dans le tems des gelées, ce sergent doit rendre Compte a ... l'officier chargé du detail pour le faire retenir sur son prest si le soldat doit beaucoup, on le lui marque sur le livre, s'il n'est pas en detté, les reparations des armes dans ce tems de guerre [den Frankreich damals insbes. gegen Oesterreich führte] va fort loin et il en Coute Beaucoup, on ne peut assez

Veiller qu'il ne glisse de l'abus et que le sergent ne s'entende avec l'armurier

Sur l'extrait qu'on donne au Major [aux gardes?, François-Jean-Philippe de Boccard] a Versailles on marque 24 Travailleurs, quoique le nombre ordinairement passe audelà on retient a Chaque Travailleur 5.^L pour payer l'exemption de la garde a Versailles ou marly, mais quand c'est a Compiègne ou fontainebleau [alle vier Standorte des Hofes] on retient plus. Sur Ces 5:^L on paye le service du soldat qui va et roule de 10 sols a 15 sols. on paye les paillasses qui vont 8:^L 16.^S le serg.^t rend Compte du reste et ... après⁵ qu'on a payé 8.^L pour le poudrage on bonifie le restant à Mr. le Colonel. il faut bien avoir attention sur l'exemption de la Garde, on peut facilement tromper en faisant passer plus de malades qu'il n'y a, les Caporaux meme sont negligens je me faisois rendre comte la veille de la Garde par le Chirurgien du nombre des malades, et malgré cela quand on montoit la Garde, on m'accusoit davantage, je ne faisois semblan[t] de rien et je m'en informois sous main à mon retour au quartier. il y a des soldats qui font semblant d'être malades pour faire les Libertins, mener des Créatures dans leur Chambre, ou pour aller travailler.

J'ay donné un jour de la semaine à la Comp.^e audience, j'avois pris le jeudj, et si pendant la semaine les soldats avoient quelque Chose à demander, soit permission pour découcher ou autrement ils s'adresoient au sergent de semaine qui m'en faisoit rapport, et j'accordois ou refusois suivant le Cas. je n'ay pu obténir de ne recevoir les soldats chez moy que le jeudy ils venoient indifferemment dans la semaine et je les ecoutois. mais c'est un abus et un grand Embarras à l'officier de détail. je signois toutes les permissions à decoucher, soit pour travailler aux tailles ou ailleurs, j'en tenois un Controlle. on ne refuse pas de permettre aux soldats de travailler soit a Paris ou aux environs quand il n'y a point de plaintes contr'eux, les veilles des révéues on les fait avertir de se rendre au Quartier.

C'est le secretaire ... [du] ... Colonel qui est chargé du grand livre seulement. tous les mois ou tous les 2 ou 3 mois on fait ... un rol des prets et extras donnés pendant le dit tems. on remet cet état au dit secretaire pour le transporter sur le grand livre j'ay un petit rol ou je rends Compte tous les vendredis.

Le I. ^{er} Lieut. a d'appointemens par mois	150 ^L
le 2. L ^t a	120.
le sous Lieut	90.
Chacun des Enseignes	75.
Les sergens sont tous au décompte et on[t] chacun par semaine	5. ^L
le Chiru[r]gien a par mois	90

chaque tambour a 3^L par semaine, l'entretien ord.^e et est sans décompte. on est tenu a toutes les revües du [Colonel] General [des Suisses et Grisons, Louis-Auguste de Bourbon, Prince de Dombes] et du Roy de leur faire monter leurs Caisses en neuf, on leur donne l'argent, c'est eux qui la font monter. Si pendant l'année ils reçoivent l'argent pour peaux de Caisse, timbres, cesceaux ou Cordages, on les leur marque comme extras. le tambour Wendel Rebsamen a 15^L par mois et 40 s. de pret, les 10^S qu'il touche d'augmentation chaque semaine sont donnés comme tambour, et on ne les lui marque point.

le Suisse de porte ... [du] ... Colonel a 50^S par semaine, come les autres soldats de la Comp.^e le Prévot a 3^L de pret. il est sans décompte. les Caporaux et Anspessades [=Gefreite] ont 3^L par semaine. l'Entretien ord.^e et sans décompte. les Caporaux fischer, Keust et Ackermann ont chacun 3.^L 10^S par semaine, [Guy] cad[usch] 10 s. de plus que les autres. on ne leur marque pas ces 10^S sur le grand livre.

tous les soldats sont a 50 s. par semaine, l'Entretien ordinaire à un soldat, et est sans décompte.

un soldat a par an[:]

1. habit et veste qui doit durer 3 ans, la 1. année on le lui donne neuf la 2^e année on y met des galons neufs, la 3.^e année on le retourne et regalonne. ensuite de l'autre habillement neuf on le retire, met au magasin, et on le leur donne dans le tems qu'on regalonne et retourne les neufs. une paire de guettes[!?] doit faire 3 ans, mais a cause de ces tems de guerre on est obligé de leur en donner chaque année.

un soldat a chaque année[:]

un chapeau bordé avec sa Cocarde.

une rosette et rubans à cheveux, et allonge.

2. chemises et 2. cols noirs.

une Culotte bleüe doublée. une paire de bas bleu, une paire de jarretiers, une paire de boucles a souliers, une dragone doit durer 3. ans.

... Carlé donne chaque semaine 15^L pour le tabac, les quels 15^L on rembourse ... [au] ... Colonel. il y a nombre de soldats qui n'ont point pris les Chemises, cols et Culotte qui leur revient en nature, bien des soldats ont des Culotte bleües bonnes qu'ils font passer 2 ans; quand ils demandent l'argent pour chemises, Cols et Culotte, je le leur donne. j'ai attention de ne pas donner d'argent a des soldats mauvais ménagers qui pourroient le dépenser et à qui il faudroit acheter Culotte et Chemises. une chemise vaut 3^L. un Col 7^S. une Culotte, je n'ay pas pû en faire le Calcul n'ayant pas vû le memoire des marchands, l'année passée une Culotte revenoit a 5^L 9. 6. on peut les payer de même cette année 1745.

on ne donne point d'extras, a moins que le soldat ne soit pas endetté. car si sa dette ne passe pas environ ... [20] livres, on peut lui en donner. il y a des soldats qui ont du bon à la Comp.^e je leur ai toujours donné ce qu'ils me demandoient, par ce que ce sont gens menagers. qui laissent quelque chose de leur habillement et souliers pour dans le besoin avoir quelque chose.

on n'a qu'a voir sur le Rol de la distribution ceux qui demandent soit chemises, Cols et Culotte, si cela leur est dû, et s'ils n'ont rien pris de ces articles."

1) Platz für Tagesangabe ausgespart.

2) Von hierweg ist der Text von anderer Hand geschrieben.

3) s. weiter unten

4) *von font les supérieurs, ou*

5) Von hier weg ist der Text wieder von Beat Fidel Zurlauben geschrieben.

AH 99, 226-229 - Blatt 228^V leer

1716 Oktober 6., Sorcy[-Saint-Martin]

A

SCHREIBEN VON [ANNA THERESIA] ZURLAUBEN "DE GESTELLENBURQ" AN
[DEN ZUGER STADT- UND AMTSRAT BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN¹

"Voila un memoire instructif ... qu'il fauderoit que vous eussiez la bonte de suivre precisement s'il y a de la difficulté pour rassembler les Contracts de mariages² de nostre maison il fauderoit mettre tout en oeuvre pour tacher de fournir des attestations des Cantons et de la noblesse du pais sur les preuves totalement exigibles c'est a dire quatre degrez de filliation de pere³ et de mere³ Conformement au memoire qui ne peut estre plus intelligible je vous supplie ... de vous y attacher absolument et de tacher de nous [- neben der Absenderin auch **Françoise-Honorée-Julie** Zurlauben gemeint; erstere bewarb sich damals um Aufnahme ins Kloster Poulangy, wofür sie eine Reihe von Dokumenten, wie Herkunftsbestätigung, Taufzeugnis usw., benötigte -]⁴ envoyer aus-
sy une attestation Comme Conrad [IV.] Zurlauben [sel.] a esté chevalier de saint michel [- die Aufnahme erfolgte 1682 -] cela nous est tres important, ayant toutes les autres attestations l'on tacherait de les faire valoir pour qu'elles fussent receües dans le chapitre de poulangy ainsy je vous Conjure tres instamment ... de faire l'impossible par toutes les recherches et perquisitions necessaires pour me donner cette satisfaction essentielle que je desire passionnement ma-